

Procès-Verbal de la session d'Automne 2021 de la section 7 du Comité National de la Recherche Scientifique

22 – 25 novembre 2021

La section 07, qui commence la mandature 2021-2026, est composée de:

- Massih-Reza Amini - PU @ LIG (Grenoble)
- David Auber - PU @ LaBRI (Talence)
- Frédéric Bimbot - DR @ IRISA (Rennes)
- Anne Decristoforo - IFSeM (Villejuif)
- Isabelle Fantoni (membre du bureau) - DR @ LS2N (Nantes)
- Inbar Fijalkow (Présidente) - PU @ ETIS (Cergy)
- Hervé Glotin - PU @ LIS (Toulon)
- Carole Kurzydowski - LIP6 (Paris)
- Huyen Nguyen - MCF @ LISN (St. Aubin)
- Barbara Nicolas - DR @ Créatis (Lyon)
- Caroline Petitjean - PU @ LITIS (Rouen)
- Franck Plestan - PU @ LS2N (Nantes)
- Dario Prandi (Secrétaire scientifique) - CR @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Paolo Robuffo Giordano - DR @ IRISA (Rennes)
- Benoît Rosa - CR @ ICube (Strasbourg)
- Charles Soussen (membre du bureau) - PU @ L2S (Gif-sur-Yvette)
- Sophie Tarbouriech - DR @ LAAS (Toulouse)
- Aida Todri-Sanial (membre du bureau) - DR @ LIRMM (Montpellier)
- David Trebosc - IR @ DRH (Paris)
- Nicolas Tremblay - CR @ GIPSA-lab (Grenoble)
- Steeve Zozor - DR @ GIPSA-lab (Grenoble)

Absents : Anne Decristoforo et Franck Plestan

La section a eu des entretiens avec :

- Pierre-Olivier Amblard, ancien président de la section 7.
- Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS, en présence de la Directrice Adjoint Scientifique (DAS) Anne-Christine Hladky;
- Ali Charara, directeur du INS2I, en présence de la Directrice Adjoint Scientifique (DAS) Isabelle Queinnec.

La section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis pour les concours. Elle produit un rapport pour chacun des dossiers évalués, qui est disponible dans l'espace personnel des chercheurs <https://evaluation.dsi.cnrs.fr>. La mandature actuelle de la section propose un site web à l'adresse <http://section7.cnrs.fr>.

1 Ordre du jour de la session d'automne 2021

- Approbation du procès-verbal de la session précédente, informations ;
- Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers PEDR ;
- Echange avec le directeur d'institut de rattachement ;
- Préparation de la campagne de concours chercheurs 2022 ;
- Évaluation des demandes concernant les structures de recherche ;
- Examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques ;
- Propositions de noms pour l'attribution de médailles de Bronze et d'Argent 2021 ;
- Évaluation des dossiers concernant les chercheurs :
 - Evaluation (à mi-vague) des chercheurs et réexamen de l'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis différé à la session précédente (à vague) ;
 - Titularisation des chargés de recherche stagiaires ;
 - Confirmation d'affectation des chercheurs nouvellement recrutés, désignation des référents scientifiques des lauréats CR ;
- Propositions en vue des changements de grade de chercheurs (en formation restreinte et hors présence des représentants de la direction):
 - Examen des promotions des chargés de recherche (hors collègue C)
 - Examen des promotions des directeurs de recherche (hors collègues B et C)

2 Informations diverses et fonctionnement de la section 7

2.1 Site web

La section a repris la main sur le site web de l'ancienne mandature (<https://section7.cnrs.fr/>) et elle a chargé le secrétaire scientifique de s'occuper de son renouvellement et de sa mise à jour. Les sites des anciennes mandatures (2012-2016 et 2016-2021) ont été archivés aux liens <https://section7.cnrs.fr/2012-2016/> et <https://section7.cnrs.fr/2016-2021/>, respectivement.

2.2 Session de printemps 2021 de la section 7

Le PV de la session de printemps 2021, de l'ancienne mandature, est approuvé à l'unanimité après consultation de l'ancien président (Pierre-Olivier Amblard).

La prochaine session de printemps aura lieu du 30 mai au 2 juin 2022.

2.3 Concours CR et DR 2022

La section décide d'auditionner tous les candidats au concours DR2 (15 favorables, 2 contre, 2 abstentions). La section se réserve le droit de faire appel à des experts extérieurs (membres du comité national néanmoins).

La présélection sur dossier des candidats CR qui seront auditionnés aura lieu du 7 au 9 février 2022.

Les auditions pour les concours de recrutements CR et DR, ainsi que les jurys d'admissibilité, auront lieu du 28 mars au 15 avril 2022.

Le jury d'admission des CR de l'INS2I aura lieu le 23 mai 2022. Les autres dates des jurys d'admission ne sont pas encore connues.

2.4 Référents

La section nomme Barbara Nicolas référente parité et Sophie Tarbouriech référente handicap.

2.5 PEDR

La section 7 prend la décision à l'unanimité de ne pas examiner les dossiers de candidature de chercheurs CNRS pour la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Elle suggère aussi de demander davantage de transparence aux instituts sur le fonctionnement du comité et les critères d'évaluations et de parité.

2.6 Conflits d'intérêts

La section 7 du comité national a décidé de suivre les règles suivantes de gestion des conflits d'intérêt.

2.6.1 Conflits majeurs et mineurs

1. La section considère qu'il y a un conflit d'intérêt majeur, vis-à-vis d'un membre de la section, dans les dossiers concernant :
 - un conjoint, un membre proche de la famille, etc.
 - une relation professionnelle très étroite (telle que jugée par la section)
 - une relation hiérarchique directe très récente
 - pour le recrutement des CR, un ancien doctorant ou ancienne doctorante
2. La section considère qu'il y a un conflit d'intérêt mineur, vis-à-vis d'un membre de la section, dans les dossiers concernant :
 - un collaborateur ou une collaboratrice récent (articles rédigés dans les 5 dernières années, collaboration en cours, etc.)

- un membre dans les 2 dernières années du même laboratoire
- pour le recrutement des CR, un.e candidat.e ayant soutenu sa thèse dans le même laboratoire
- un.e candidat.e proposant son laboratoire parmi les laboratoires d'accueil demandés
- pour le recrutement des DR, un.e ancien.ne doctorant.e

Par ailleurs, un membre de la section peut se déclarer en conflit mineur ou majeur dans d'autres cas s'il en ressent le besoin.

En revanche, les situations suivantes ne constituent pas un conflit :

- appartenance à un projet commun sans collaboration directe
- appartenance à un même domaine ou communauté scientifique
- participation à un jury de thèse ou d'HdR (même en tant que rapporteur ou rapportrice)

2.6.2 Conséquences des conflits

En situation de concours : en cas de conflit majeur, le membre de la section se retire du concours (après le jury d'admission sur dossier dans le cas du concours CR) ; en cas de conflit mineur, il ou elle ne s'exprime pas sur le dossier, même par le biais d'un vote, mais peut éventuellement répondre à une question ne portant pas directement sur le ou la candidat.e en cas de sollicitation.

Dans les autres situations (évaluations, promotions, expertises, médailles, etc.) : le membre concerné par un conflit (majeur ou mineur) ne s'exprime pas sur le ou la candidat.e et peut sortir de la salle pendant la discussion, s'il le souhaite.

2.7 Rencontre avec Pierre-Olivier Amblard, ancien président de la section 7

Après une présentation de la section et de son évolution pendant la dernière mandature, Pierre-Olivier Amblard nous donne un certain nombre de recommandations diverses. Notamment, vis-à-vis des délibérations, il insiste beaucoup sur la nécessité d'un effort pour la collegialité.

3 Interventions de Ali Charara (INS2I) et Jean-Yves Marzin (INSIS)

Ali Charara, Directeur de l'INS2I et Isabelle Queinnec (DAS référent section 7), viennent discuter avec la section. Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS vient également rencontrer la section. Les informations suivantes nous sont communiquées.

3.1 Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

Ali Charara commence par souligner qu'une relation de confiance entre la Section 7 du Comité National et l'institut est très importante pour le bon fonctionnement du CNRS. Même si a priori la section n'a qu'un avis consultatif sur beaucoup des questions concernant l'institut, cet avis est souvent suivi.

Le CNRS est découpé en 10 instituts d'un point de vue opérationnel, mais il est aussi découpé en sections disciplinaires (41 + 6 CID), les frontières entre certaines d'entre elles étant naturellement poreuses. C'est le cas des deux sections de l'INS2I, la Section 6 et la Section 7. Ce n'est pas un problème, mais il faut veiller à qu'il n'y ait pas de trous dans l'évaluation (chercheurs laissés entre les deux). Ceci est aussi valable pour les CID et, notamment, il faut faire un effort pour que les chercheurs recrutés en CID soient du même niveau que ceux recrutés en section.

3.1.1 Évaluation des chercheurs

C'est une des missions fortes du CoNRS, et c'est à la section de poser ses critères, pas à l'institut. Il faut faire attention à rester dans la boucle pour le suivi post-évaluation : l'institut compte sur la section pour détecter et, surtout, *aider* les chercheurs et les chercheuses en difficulté. De son côté, l'institut a mis en place depuis quelque temps des réunions à 3 et 7 ans après le recrutement CR, pour faire le point sur l'intégration dans les laboratoires d'affectation et l'évolution de carrière. Les retours ont été très positifs.

3.1.2 Évaluation des unités

Pour l'institut, il est important d'avoir un avis détaillé et pertinent sur les unités. L'objectif de l'institut est de réduire le nombre d'unités qui lui sont rattachées secondairement, mais d'augmenter le nombre d'unités bi-rattachées. Point de vigilance sur les demandes de rattachement secondaire : il faut vérifier que cela soit scientifiquement raisonnable et qu'il y ait effectivement une possibilité d'affecter des chercheurs de la section à cette unité.

Question : quid de la désynchronisation de l'évaluation par le CoNRS et des visites HCERES ? Pour l'instant l'institut n'a pas plus d'informations que la section.

3.1.3 Demande de promotions

Pour ce qui concerne la promotion CRHC, celle-ci ne doit avoir aucune relation avec un éventuel passage à DR2 (ne doit pas l'empêcher, ni devenir un passage obligé).

Concernant les passages DR1 ou DRCE1, l'INS2I demande de bien prendre en compte les responsabilités collectives. Cette année, il n'y a pas de promouvables DRCE1 vers DRCE2. Au niveau de la parité, l'INS2I demande de garder le pourcentage de femmes

promues au moins au même niveau que celui des femmes promouvables.

3.1.4 Concours

La section est responsable du classement d'admissibilité, en tenant compte de la politique scientifique du CNRS, en particulier, des coloriations quand il y en a.

Une fois le travail de la section terminé, les dossiers passent en jury d'admission, qui est souverain, c'est le seul qui fasse foi (la section est représentée dans le jury d'admission : le président + un ou deux autres membres). L'affectation des chercheurs est du ressort de l'Institut seulement. Mais sa direction est à l'écoute de nos conseils et suggestions. Les candidats doivent préparer un dossier pouvant s'insérer dans deux ou trois laboratoires différents.

Question : pour le concours CR les candidats peuvent-ils demander à être affectés dans un laboratoire appartenant au même pôle géographique que le laboratoire de thèse?. Ce n'est pas interdit, mais il est improbable d'y être affecté. Le jury ne doit pas se baser sur des critères géographiques, mais plutôt d'intégration scientifique. Tous les ans, il arrive qu'un CR ne soit pas affecté dans un labo de ses choix, toujours après discussion entre l'institut et le candidat.

3.2 Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Jean-Yves Marzin confirme les informations communiquées par Ali Charara. Il ajoute que, bien que la Section 7 ne soit pas une section centrale de l'INSIS, l'institut y a affecté un poste plusieurs années. Cette année l'INSIS ne va pas le faire, mais a prévu d'affecter un poste en CID 55 (Sciences et données).

4 Médailles

L'institut demande à la section de lui faire des propositions pour les médailles de bronze et d'argent (<https://www.cnrs.fr/fr/talent/index>). Cette année il est demandé aux sections de proposer deux récipiendaires (1 homme et 1 femme) pour chaque type de médaille. Plusieurs propositions de récipiendaires de médailles d'argent et de bronze ont été transmises à la section, en particulier par les directrices et directeurs de GdR et de laboratoires.

La section tient à préciser que les propositions pour les médailles de bronze et d'argent peuvent venir de tout chercheur ou chercheuse travaillant dans les domaines thématiques de la Section 7. Des argumentaires détaillés de soutien (mettant en particulier en avant les contributions scientifiques principales) sont particulièrement utiles au travail de la section et elle salue les très bons dossiers qui lui ont été proposés ou dont elle s'est saisie.

4.1 Médaille de bronze

La médaille de bronze récompense les premiers travaux d'un (enseignant-)chercheur ou d'une (enseignante-)chercheuse déjà autonome et prometteur dans son domaine. Cette distinction représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.

Cette année, la section propose deux récipiendaires, triés par ordre alphabétique :

- Nina Amini
- Claudio Pacchierotti

4.2 Médaille d'argent

La médaille d'argent est remise à des (enseignants-)chercheurs et des (enseignantes-)chercheuses en pleine activité, reconnus sur le plan national et international pour leurs contributions scientifiques.

La section propose deux récipiendaires, triés par ordre alphabétique :

- Michel Beaudouin-Lafon
- Isabelle Bloch

5 Évaluation des demandes concernant les structures de recherche

5.1 Examen des changements de direction

- Fédération de recherche MATHSTIC (FR3734) - Avis favorable à la nomination au poste de directeur de Roberto Wolfer Calvo.

5.2 Expertises concernant des structures de recherche

La demande sur le transfert de l'équipe MLIA du LIP6 au ISIR reçoit un avis favorable.

Le renouvellement du Joint Robotics Laboratory (JRL) entre CNRS et AIST (Japon) reçoit un avis très favorable.

La section décide de ne pas se prononcer sur le changement du nom L.I.P.6 en LIP6, car ce n'est pas une question qui demande un avis scientifique.

6 Evaluation d'écoles thématiques

La section 7 attire l'attention des organisateurs d'écoles thématiques sur l'importance de soumettre à sa lecture un dossier de qualité. Quelques écoles thématiques sont récurrentes et la section 7 demande que les dossiers associés ne soient pas de simples copiés/collés des précédents, qu'ils donnent des détails scientifiques sur la coloration de l'édition à venir ainsi que quelques informations sur l'édition précédente (rapide rapport, indications sur la participation, le budget...). Les directeurs d'unités d'où provient la proposition doivent inciter les porteurs à donner ces éléments dans les dossiers.

La section 7 examine les dossiers de 9 écoles thématiques devant avoir lieu en 2022.

Elle émet un avis très favorable pour l'école thématique suivante :

- RELIA4DYN (Reliability And Maintenance Of Dynamic Systems : Advanced Methods And Recent Developments)

La section émet un avis favorable pour les écoles thématiques suivantes :

- ANNOTATIONS (Annotation, Modélisation Et Partage De Données Textuelles Et Orales Pour L'Analyse Linguistique)
- BIG SPORTS DATA (Analyse de données sportives massives)
- MDD (Masses de Données Distribuées)
- SOFT ROBOTICS (École thématique robotique souple)

La section émet un avis réservé pour les écoles thématiques suivantes :

- LEARN-FLOW-CTRL (Contrôle des écoulements et des transferts turbulents : des approches basées modèles aux méthodes issues de l'apprentissage automatique)
- NEWTEXTMINING (Nouvelles méthodes pour la fouille et l'analyse des corpus textuels)

La section décide de ne pas émettre d'avis pour les écoles thématiques suivantes, car pas suffisamment liées aux thématiques de la section:

- IA2 (Institut D'Automne En Intelligence Artificielle - Préférences & Personnalisation)
- JNCF 2022 (Journées Nationales De Calcul Formel 2022)

7 Évaluation des dossiers concernant les chercheurs

La section rappelle que le rapport qu'elle étudie doit être à la fois complet, synthétique et bien rédigé et que des recommandations sont disponibles à la page

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/chercheurs/Documents/Recommandations.pdf

Les rapports à mi-vague, examinés lors de la session d'automne, concernent les activités de recherche effectuées sur les 5 derniers semestres. Les rapports à vague sont examinés

à la session de printemps et concernent les 10 derniers semestres et doivent contenir un projet de recherche pour les années à suivre.

Lors de cette session d'automne, la section 7 effectue 46 évaluations de chercheurs à mi-vague ainsi que 2 réexamens à vague suite à avis différé à la session de printemps 2021. Elle émet 2 avis réservés et 46 avis favorables.

La section note que si la grande majorité des dossiers est de très bonne qualité, certains dossiers ne se limitent pas à la période d'évaluation, après un résumé de carrière complet.

7.1 Affectations

La section a examiné et approuvé les propositions concernant les affectations pour les 9 chercheurs recrutés en section 7 en 2021 au grade de CR lors du concours (et a procédé à la nomination de leurs directeurs de recherche pour l'année de stage). Il s'agit de :

- Pierre Ablin – LAMSADE (UMR7243)
- Riccardo Bonalli – L2S (UMR8506)
- Valentin De Bortoli – DI ENS (UMR8548)
- Julien Gori – ISIR (UMR7222)
- Pauline Kergus – LAPLACE (UMR5213)
- Shaifali Parashar – LIRIS (UMR5205)
- Pauline Puteaux – CRISAL (UMR9189)
- Julian Tachella – LPENSL (UMR5672)
- Marco Tognon – IRISA (UMR6074)

La section a examiné et approuvé les propositions concernant les affectations des 6 nouveaux DR recrutés en section 7 lors des concours 2021. Ce sont

- Pedro Castillo Garcia – Heudiasyc (UMR7253)
- Laurentiu Hetel – CRISAL (UMR9189)
- Timothee Masquelier – CERCO (UMR5549)
- Aurelie Neveol – LISN (UMR9015)
- Nicolas Papadakis – IMB (UMR5251)
- Julien Tierny – LIP6 (UMR7606)

7.2 Titularisations

Les 7 CRCN recrutés en 2020 par la section 7 reçoivent un avis favorable à leur titularisation, après examen de leur rapport d'activité et des appréciations de circonstance de leurs directeurs de recherche et de laboratoire d'affectation. Il s'agit de :

- Ignacio Avellino Martinez – ISIR (UMR7222)
- Antoine Barbot – FEMTO-ST (UMR6174)
- Florent Bouchard – L2S (UMR8506)
- Elsa Cazelles – IRIT (UMR5505)

- Vincent Lostanlen – LS2N(UMR6004)
- Mohamed Adlene Maghenem – GIPSA-Lab (UMR5216)
- Arthur Perais –TIMA (UMR5159)

7.3 Reconstitution de carrière

Les 2 dossiers de reconstitution de carrière soumis à cette session ont été examinés et la section a émis un avis favorable. Le détail des modalités officielles se trouve dans les articles 26 et 27 du décret n. 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, disponible [ici](#).

8 Promotions des chercheurs

Lors de chaque session d'automne, les sections du comité national classent les chercheurs ayant candidaté à une promotion. Seuls les membres de rang A et B siègent pour les promotions CRHC, et seuls ceux de rang A siègent pour les promotions DR1, DRCE1 et DRCE2. Le CNRS n'a pas l'obligation de suivre les propositions des sections et l'institut peut promouvoir qui il veut parmi les candidats. La section 7 souhaite préciser qu'elle a reçu de nombreuses candidatures de grande qualité.

Mise à part la promotion au grade DRCE2, pour laquelle aucun chercheur de la section 7 n'est promouvable, la section souhaite préciser qu'elle a reçu de nombreuses candidatures de grande qualité. La section transmet à l'INS2I les classements suivants. En cas d'ex-aequo, les candidats sont triés par ordre alphabétique.

La section note que l'absence de programme de recherche pour les années futures ainsi que la liste complète des publications depuis la dernière promotion a manqué dans certains dossiers pour un bon travail de la section. Elle note également que certains dossiers concernent l'ensemble de la carrière et ne se focalisent pas sur le bilan depuis la dernière promotion.

8.1 Promotions CRCN → CRHC

La section a reçu le dossier de 5 candidat.e.s. Elle ne propose aucun candidat pour la promotion au grade CRHC. Pour cette promotion l'expérience en tant que chercheur a une importance significative. La section regrette que le nombre de candidates et candidats soit très inférieur au nombre de promouvables, en particulier parmi ceux qui ont le plus d'expérience.

À titre d'information, les candidatures sont ainsi réparties par échelon de référence :

	Promouvables	Candidat.e.s	Proposé.e.s
Échelon 10	18	0	0
Échelon 9	17	0	0
Échelon 8	21	1	0
Échelon 7	31	4	0

La section rappelle que la promotion CRHC est indépendante d'une potentielle candidature (en cours ou à venir) à un recrutement DR2.

8.2 Promotions DR2 → DR1

La section a reçu les dossiers de 20 candidat.e.s. Chaque dossier a été examiné par deux rapporteurs et après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Pierre-Olivier Amblard
1. David Coeurjolly
1. Gersende Fort
1. Dimitry Peaucelle
1. Thierry Simeon
6. Guillaume Gravier
7. Solvi Ystad

8.3 Promotions DR1 → DRCE1

La section a reçu les dossiers de 19 candidat.e.s. Chaque dossier a été examiné par deux rapporteurs et après présentation des dossiers et délibération, la section a proposé le classement suivant :

1. Patrick Girard
1. Lori Lamel
3. Laure Blanc-Féraud
3. Michel Dhome